Bonjour à vous,

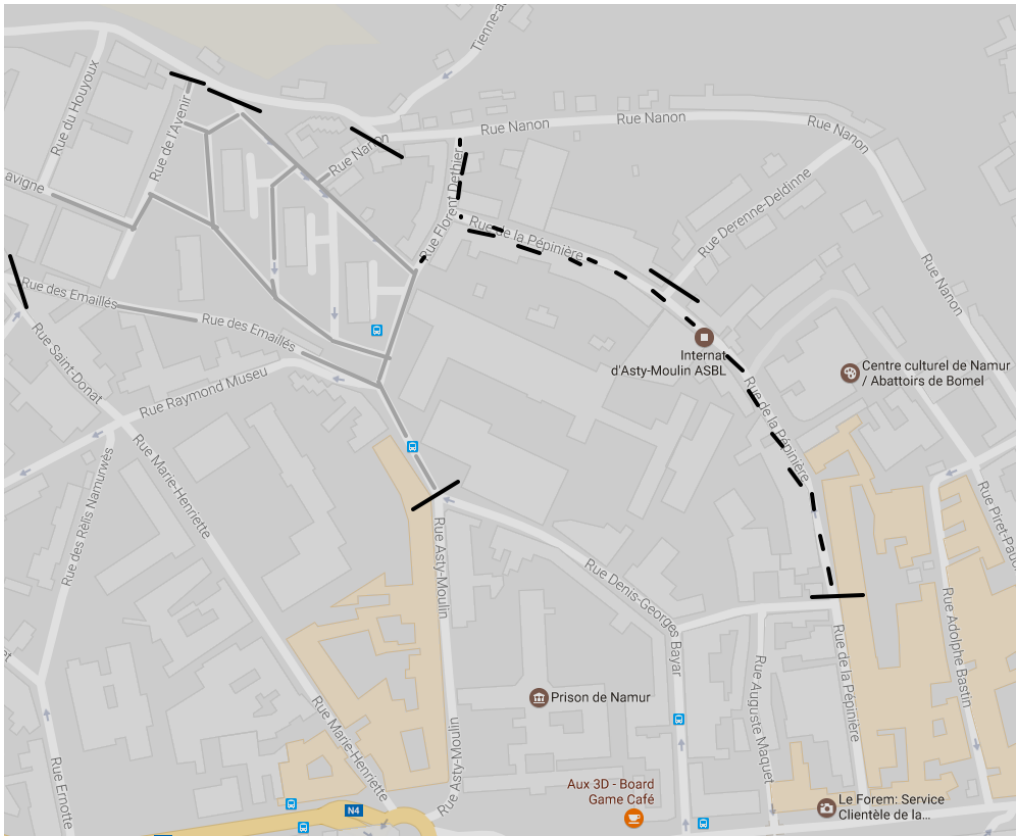
Ce samedi 14 mars à partir de 13 h 00, l'ITN organise dans le quartier un jogging au profit de l'asbl OS'MOSE.
Nous vous informons que par arrêté de police le stationnement sera interdit de 12h00 à 18h00 dans la rue de la Pépinière, dans sa section comprise entre les rues Defnet et Florent Dethier, rue Florent Dethier,rue de l'Avenir, Cité Germinal d'Asty-Moulin et rue des Emaillés

La circulation des véhicules sera interdite de 13h00 à 14h45 rue de la Pépinière (dans sa section comprise entre les rues Defnet et Florent Dethier) et rue Florent Dethier.

La circulation des véhicules sera interdite de 13h00 à 17h00 dans la zone en gris c'est-à-dire :

- rue des Emaillés;
- rue de l'Avenir;
- Cité Germinal;
- rue Florent Dethier (entre les rues des Fours à Chaux );
- rue des Emaillés;
- rue Asty-Moulin ( des rues Denis-Georges et Florent Dethier);
- rue Moulin-Lavigne (entre la rue du Houyoux et Moulin-Lavigne)
- rue de l'Industrie (entre rue des Emaillés et rue Moulin-Lavigne).

Toutes infractions aux dispositions peuvent être punies de peine de police.




Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments engendrés.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mr Charlier au 0474 / 96 47 27

Bonjour à vous,

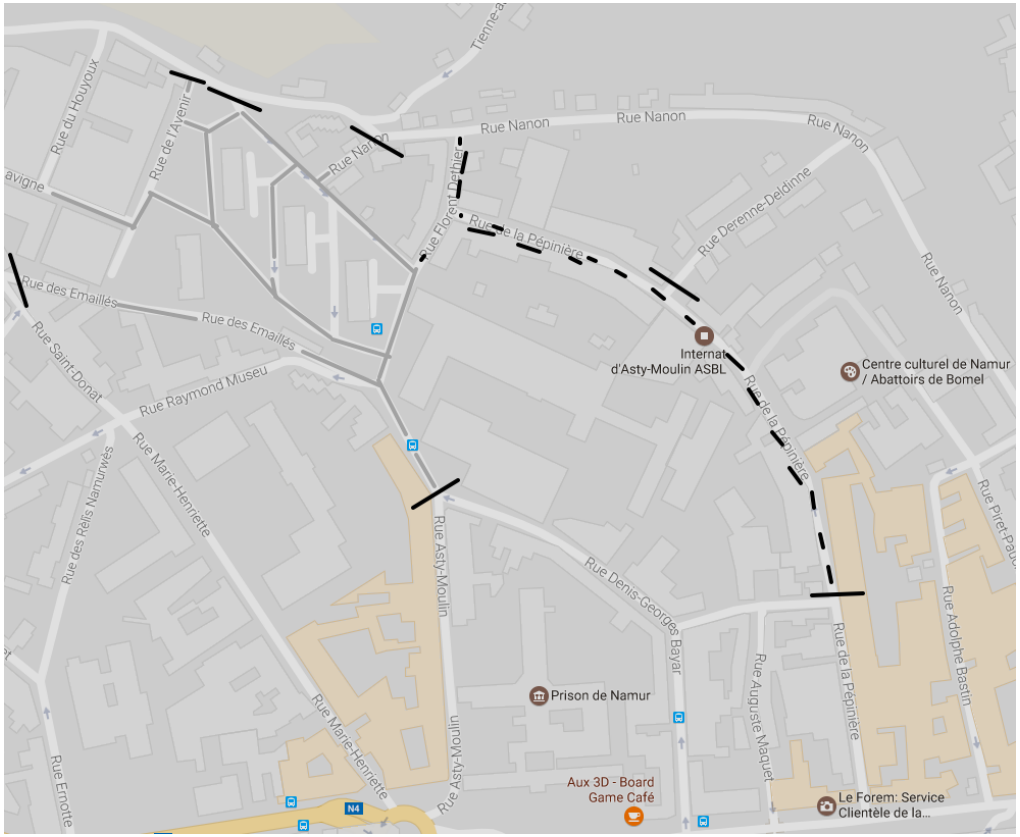
Ce samedi 14 mars à partir de 13 h 00, l'ITN organise dans le quartier un jogging au profit de l'asbl OS'MOSE.
Nous vous informons que par arrêté de police le stationnement sera interdit de 12h00 à 18h00 dans la rue de la Pépinière, dans sa section comprise entre les rues Defnet et Florent Dethier, rue Florent Dethier,rue de l'Avenir, Cité Germinal d'Asty-Moulin et rue des Emaillés

La circulation des véhicules sera interdite de 13h00 à 14h45 rue de la Pépinière (dans sa section comprise entre les rues Defnet et Florent Dethier) et rue Florent Dethier.

La circulation des véhicules sera interdite de 13h00 à 17h00 dans la zone en gris c'est-à-dire :

- rue des Emaillés;
- rue de l'Avenir;
- Cité Germinal;
- rue Florent Dethier (entre les rues des Fours à Chaux );
- rue des Emaillés;
- rue Asty-Moulin ( des rues Denis-Georges et Florent Dethier);
- rue Moulin-Lavigne (entre la rue du Houyoux et Moulin-Lavigne)
- rue de l'Industrie (entre rue des Emaillés et rue Moulin-Lavigne).

Toutes infractions aux dispositions peuvent être punies de peine de police.




Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments engendrés.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mr Charlier au 0474 / 96 47 27